



Région PACA

AR 210 005 4807 1

Marignane, le 5 novembre 2024

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Président de la Cour des Comptes
13 rue Cambon
75100 PARIS Cédex 1

Référence : Rapport 2024 Cour des Comptes sur les Permis de construire
Rapport 2023 Cour des Comptes sur le Commerce de Proximité
Demande : Contrôle de toutes les surfaces illicites créées avec les circulaires de 1981 – 2008 – 2017
sanctions pénales pour indemniser les victimes de ce désordre public économique et social.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous venons de prendre connaissance de votre rapport 2024 sur les permis de construire et celui de 2023 sur le commerce de proximité.

Rapport sur le permis de construire :

Ce rapport ne fait pas état des permis de construire frauduleux délivrés aux grandes surfaces commerciales sans autorisation préalable d'exploitation commerciale et/ou en violation des PLU du fait que ces permis de construire ne sont jamais examinés par les tribunaux à cause de la carence du droit de recours des commerçants-artisans contre les excès de pouvoir des maires en violation de l'article 1 du C.O.J.

Rapport sur le commerce de proximité :

Alors qu'il est indiqué que 62 % des communes n'ont plus un seul commerce, ce rapport de fait pas état de la concurrence déloyale et les abus de position dominante organisés pour les grandes surfaces suite à l'édition des circulaires anticonstitutionnelles de 1981 - 2008 – 2017.

Il est nécessaire de vous rappeler que les droits fondamentaux des Commerçants-Artisans sont :

1. La liberté d'acquérir légitimement un droit au bail commercial.
2. Le droit d'investir pour y exercer une activité professionnelle
3. Le droit de créer ses emplois et ceux de leurs salariés
4. Le droit de léguer son entreprise ou de céder son bail commercial.

Or ces droits fondamentaux sont violés face à la concurrence déloyale et les abus de position dominante de la grande distribution qui a bénéficié de circulaires anticonstitutionnelles pour s'implanter illégalement, prospérer de leurs infractions et d'envahir tous les territoires (*grâce à leurs délits et recels*).

Cette guerre économique organisée depuis 1981 contre les petites entreprises commerciales et artisanales a eu des conséquences catastrophiques humaines et économiques pour tous les centres-villes, les villes moyennes et les déserts du monde rural qu'il est urgent de stopper et de réparer pour permettre de faire revivre tous les territoires.

Nous vous communiquons les courriers que nous venons d'adresser à Madame Yael Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée Nationale, Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat et Monsieur Thierry Beaudet, Président du Conseil Economique Social et Environnemental et notre livre 418milliards (*TalsmaStudios*).

Comptant sur vos interventions pour que ces circulaires anticonstitutionnelles soient abrogées, stopper le désordre public économique et social afin que les fonds alloués pour la préservation du commerce de proximité, la redynamisation du monde rural et des centres bourgs ne soient pas distribués en pure perte.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
la Présidente

P.J. : 3 circulaires 1981-2008-2017
Notre livre 418Milliards

Siège : 1 rue François Boucher – 13700 MARIIGNANE S/ Préfecture d'Istres W1342644 CNIL 747659
Tél 06 09 78 09 53 Fax 04 42 88 57 80 <http://en-toutefranchise.com> en.toutefranchise@wanadoo.fr